

Département de l'Aude
Canton de LEZIGNAN-CORBIERES
Commune de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024-024

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Nous, Maire de la Commune de LEZIGNAN CORBIERES,

VU l'article 150 de la loi n°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2005-361 du 13/04/2005,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L318-1 à L318-4 et R318-1 à R318-11,

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L162-5, R162-2, et R141-4 à R141-9,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-630 du 12/07/1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, ainsi que le décret d'application n°85-453 du 23/04/1985,

VU le décret n° 2002-1341 du 05/11/2002 relatif à la désignation et à l'indemnisation des commissaires enquêteurs,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023-156 en date du 08/12/2023 demandant le classement de parcelles dans le domaine public communal,

VU le dossier constitué conformément à l'article R318-10 du Code de l'Urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de classement :

- des parcelles cadastrées AV n° 216-217-218 et 219 comprises dans le lotissement Le Bacchus III, sis rues Maurice Ravel et Antonio Vivaldi,

ARTICLE 2 : Monsieur Albert NADAL, ingénieur territorial à la retraite, demeurant Chemin des Menestrels Haut à 11300 LIMOUX, inscrit sur la liste annuelle, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête qui s'ouvrira en Mairie de LEZIGNAN CORBIERES du lundi 12/02/2024 au lundi 26/02/2024 inclus.

ARTICLE 3 : Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de LEZIGNAN CORBIERES pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra en prendre connaissance sur place, chaque jour (sauf samedi, dimanche et jour férié) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et formuler, s'il y a lieu, ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées. Ce registre, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, pour recevoir ses observations, à la mairie de LEZIGNAN CORBIERES les :

- lundi 12/02/2024 de 10h00 à 12h00
- lundi 26/02/2024 de 16h00 à 17h30

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le 26/02/2024, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai de un mois à compter de la date de clôture, transmettra à Monsieur le Maire le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées.

ARTICLE 6 : le dossier d'enquête publique accompagné des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis à l'avis du Conseil Municipal.

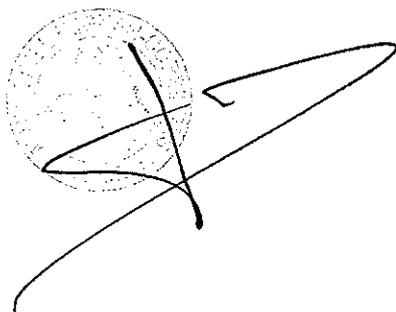
ARTICLE 7 : Une copie du dossier d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie, où toute personne physique ou morale, pourra en avoir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17/07/1978 modifiée, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 8 : le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et sur le site internet de la Commune, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera aussi notifié par pli recommandé avec accusé de réception aux représentants, mandataires ou syndics des lotissements concernés par le transfert.

ARTICLE 9 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le commissaire enquêteur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LEZIGNAN CORBIERES, le 11 janvier 2023

le Maire, Gérard FORCADA

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp is mostly illegible but appears to contain the name of the commune, 'LEZIGNAN CORBIERES'. The signature is a cursive, stylized name.